



Mon choix c'est l'Unsa!

La lettre du Syndicat des enseignants de l'Essonne

Merci aux directeurs de bien vouloir faire suivre à leurs adjoints

jeudi 23 janvier 2014

Notre équipe est à votre écoute au **01.60.79.10.05.**



Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi :
10h00-13h00 et 14h00-17h30

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents.

Soyez solidaire, n'hésitez pas à nous rejoindre

Moyens de rentrée 2014



Peut mieux faire...

A la rentrée prochaine, 4500 postes supplémentaires renforceront le service public d'éducation au niveau national. Cela représente **540 postes pour notre académie**. Mais dans le même temps, le nombre d'élèves attendus explose avec **9532 élèves en plus**. L'effectif d'élèves progresse plus vite que celui des enseignants, l'effort est donc insuffisant.

[>> Lire la suite](#)

Calendrier des prochaines commissions

Vendredi 24/01/2014 : CTSD 2nd degré.

Mardi 28/01/2014 : CDEN rythmes scolaires

Jeudi 30/01/2014 : Groupe de travail CAPD circulaire du mouvement 1^{er} degré.

Groupe de travail CAPD majoration de barème mutations 1^{er} degré.

N'hésitez pas à nous contacter si besoin au 01 60 79 10 05 ou 91@se-unsa.org

PE pour devenir certifié sans concours

Des précisions quant aux modalités d'inscription

Références : BO n°47 du 20 décembre 2012,
BO n°47 du 19 décembre 2013.

La plateforme SIAP n'étant pas destinée aux enseignants du premier degré, les professeurs des écoles qui souhaitent s'inscrire devront remplir la fiche de candidature ci-jointe et la transmettre via la voie hiérarchique **avant le 31 janvier 2014** au service DIPER 1-DSDEN Essonne.

Cette fiche de candidature est téléchargeable sur le site du Ministère de l'Éducation nationale (carrières des personnels enseignants=> promotion=> imprimés de candidatures aux listes d'aptitudes pour l'accès aux corps des professeurs certifiés ou corps des professeurs d'EPS).

Les services transmettrons les candidatures au service de gestion des actes collectifs, au sein de la DPE du Rectorat pour le 6 février 2014.

A noter, que les candidats peuvent également transmettre parallèlement un dossier de détachement pour le second degré (circulaire déjà transmise aux circonscriptions).

[>> Pour en savoir plus](#)

Formation à distance des PE

M@gistère, c'est parti !

Dans les jours qui viennent la formation à distance des professeurs des écoles via la plateforme M@gistère va être lancée.

Vous trouverez sur le blog "[École de demain](#)"



[>> Pour lire la suite.](#)

Conseillers pédagogiques

Conseillers pédagogiques : les décisions du ministre



Le 12 décembre 2013, le Ministre a communiqué ses décisions après les réunions de discussions avec les organisations syndicales. Ses arbitrages sont repris dans trois fiches (voir PJ) qui seront traduites en décret. Ce texte officiel devra passer plusieurs étapes avant d'entrer en vigueur. Le calendrier des consultations réglementaires avant adoption et mise en œuvre n'est pas connu.

[Lire la suite](#)

RASED

RASED : missions reconnues, dispositif maintenu



Enfin ! Les RASED sortent de l'incertitude sur leur avenir : Vincent Peillon a validé, le 12 décembre 2013, les conclusions du chantier-métier consacré aux enseignants spécialisés E et G et aux psychologues de l'Éducation nationale. Cinq ans de combat ...

[Je lis la suite](#)

Refondation et SEGPA

Refondation et Segpa : évolution, disparition, dilution, quel avenir ?

La loi de refondation de l'École, adoptée par le parlement au mois de juillet 2013, a posé deux principes qui pourraient bousculer le fonctionnement de la Segpa.

Tout d'abord, en affichant la volonté de mettre fin au redoublement...

[>> Lire la suite](#)

AGIR
& OBTENIR



La lettre de l'info de l'UNSA

Pour lire et s'abonner à la lettre d'info de l'UNSA

[>> cliquer ici](#)

Au Café pédagogique

<http://www.cafepedagogique.net/AlertsAndSubscriptions.aspx>

Abonnements infolettres catégorielles

Abonnements infolettres : faites passer à un ami

AED, Agrégés, ASH, AVS, Certifiés, CPE, EPS, Formateurs, Non titulaires, PE, PEGC, PLP, SEGPA, Psy/COPsy

En vous abonnant aux infolettres catégorielles, vous resterez connectés à l'actualité. C'est déjà le cas ? Partagez cette info avec vos amis et invitez-les à en faire de même. C'est gratuit...

[**Je m'abonne aux infolettres catégorielles**](#)

La MAIF et l'Autonome de solidarité



L'Offre Métiers de l'Education MAIF protège votre vie professionnelle dans les situations délicates. Agression, mise en cause, accident : elle défend vos droits, garantit vos responsabilités, votre protection corporelle et vous fait bénéficier du soutien associatif des Autonomes de Solidarité Laïques.

[**En savoir plus**](#)

[Le SE-Unsa fait son agenda21](#) N'imprimez ce courriel que si nécessaire

Adhésion au SE-UNSA



Nos permanences: tous les jours, du lundi au vendredi, de 10h à 18h, à la Maison des syndicats (5^{ème} étage), place des terrasses de l'Agora à EVRY.

Vous pouvez nous joindre au 01 60 79 10 05 ou par mél 91@se-unsa.org . Les adhérents peuvent également nous joindre sur un numéro de téléphone qui leur est dédié.

J'adhère dès maintenant pour cette année scolaire

Avec le SE-Unsa, vous pouvez choisir d'adhérer tout de suite avec le prélèvement automatique.

Vous êtes tout de suite adhérent, et vous commencez à payer, en 10 fois sans frais, par prélèvement, à partir d'octobre...

N'hésitez plus, adhérez par prélèvement dès maintenant



J'adhère en ligne

Dès aujourd'hui, vous pouvez adhérer et ré-adhérer au SE-UNSA. C'est le moment ! Vous bénéficierez en plus d'une déduction fiscale de 66 % !

Pour cela, plusieurs solutions :

- le prélèvement mensuel automatique en 10 fois sans frais (pensez à remplir l'autorisation de prélèvement et à fournir le RIB)
- par chèque (un ou plusieurs)

- **Vous pouvez adhérer au SE-UNSA en ligne par carte bleue dès à présent**

N'hésitez pas à diffuser cette lettre autour de vous

Les collègues désireux de recevoir la lettre chez eux doivent envoyer leurs coordonnées complètes (nom, prénom, établissement, adresse personnelle, mél).

Suivre l'actu sur la toile

- « L'Enseignant » national : les derniers numéros [cliquer ici](#)
- « La Lettre de l'Enseignant nationale est en ligne sur le site national [cliquer ici](#)

Les sites du SE-UNSA

Site départemental : <http://sections.se-unsa.org/91>

Site académique : <http://sections.se-unsa.org/versailles/>

Site du jeune « prof » : <http://www.viedejeuneprof.org/>

Site national : <http://www.se-unsa.org/>

Syndicat des Enseignants-UNSA 91,

Terrasse de l'Agora

BP213 91007 EVRY CEDEX

Tel : 01.60 79 10.05- Fax : 01.60 77 54 73 –

91@se-unsa.org -

Pour vous inscrire/ou vous désinscrire à la lettre en ligne du SE-UNSA 91, ou si vous avez changé d'adresse, cliquez [ici](#) en précisant vos nom et prénom

